

Mode d'emploi

Consignes de sécurité AMACS

Code N° 99-97-6083 F

Édition : 09/19

1	À propos de ce mode d'emploi.	1
1.1	Structure des consignes de sécurité	2
1.2	Documentation des fournisseurs	2
2	Sécurité.	3
2.1	Consignes générales de sécurité	3
2.2	Responsabilité de l'exploitant.	5
2.3	Qualifications du personnel	5
2.4	Équipement de protection individuelle	6
2.5	Commande de pièces de rechange	6
2.6	Utilisation conforme.	7
2.7	Prescriptions de sécurité pour l'utilisation de matériel électrique	7
2.8	Consignes de sécurité spécifiques à l'installation	8
2.9	Consignes de sécurité pour l'utilisation d'Amacs	8
2.9.1	Commande automatique des entraînements et des appareils	8
2.9.2	Mots de passe	9
2.9.3	Armoire de distribution.	9
2.9.4	Alarmes	10
2.9.5	Accès à distance	11
3	Démontage et élimination	12

1 À propos de ce mode d'emploi

Pour garantir une utilisation sûre et conforme, suivez ces instructions.

Conservez-les en vue d'une utilisation ultérieure.

Toute personne chargée du montage, du maniement, du nettoyage et de la maintenance de cette installation doit connaître le contenu de ce mode d'emploi.

Ces personnes doivent toujours avoir accès à ces instructions. Veuillez conserver soigneusement ces instructions à proximité immédiate de l'installation.

Respectez impérativement les consignes de sécurité indiquées !

Il est possible de commander une copie de ces instructions chez **Big Dutchman** en cas dommage ou de perte.

Ce mode d'emploi est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Sans autorisation préalable, les informations et plans contenus ne doivent être ni reproduits, ni utilisés de manière abusive, ni portés à connaissance de tiers.

Le contenu peut être modifié sans préavis.

Si vous trouviez des erreurs ou informations imprécises, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous en informer.

Toutes les marques mentionnées ou représentées graphiquement dans le texte sont des marques de fabrique de chaque propriétaire et reconnues comme protégées.

© Copyright 2019 by **Big Dutchman**

En cas de demande de précisions, veuillez contacter :

Big Dutchman International GmbH , Boîte Postale 1163, 49360 Vechta, Allemagne,
Téléphone : +49 4447 8010, Fax : +49 4447 801237

E-mail : big@bigdutchman.de, site Web : www.bigdutchman.de

1.1 Structure des consignes de sécurité

DANGER !

Indique des risques qui provoqueront des blessures corporelles entraînant la mort ou des blessures graves.

AVERTISSEMENT !

Indique des risques qui peuvent provoquer des blessures corporelles entraînant la mort ou des blessures graves.

ATTENTION !

Indique des risques ou procédés précaires qui peuvent provoquer des blessures légères.

AVIS !

Indications relatives au maniement efficace et rentable de l'installation dans le respect de l'environnement.

1.2 Documentation des fournisseurs

La documentation des fournisseurs comprend toutes les instructions relatives aux composants livrés par **Big Dutchman**, mais qui n'ont pas été fabriqués par **Big Dutchman**, comme par ex. des moteurs. En règle générale, cette documentation accompagne le composant. Si elle est absente ou n'est pas disponible dans la langue du pays concerné, veuillez la demander auprès de **Big Dutchman**.

Les instructions de la documentation des fournisseurs doivent impérativement être respectées !

2 Sécurité

2.1 Consignes générales de sécurité

Utilisez uniquement des outils appropriés et observez les règles de prévention des accidents en vigueur sur le site.



AVERTISSEMENT !

Lors de la réalisation des travaux de tout type, des éléments sous tension peuvent être exposés. En cas de contact avec ces pièces sous tension, des blessures dues à une décharge électrique et à des courts-circuits sont possibles.

- ▶ Avant les travaux de maintenance ou de réparation, positionnez l'interrupteur principal sur « Arrêt ».
- ▶ Sécurisez l'installation contre tout redémarrage.
- ▶ Indiquez les travaux de maintenance ou de réparation à l'aide d'un panneau fixe !
- ▶ Ne touchez en aucun cas les composants électriques exposés.
- ▶ Les machines avec des composants électriques exposés ne doivent pas être utilisées par le personnel d'exploitation.

Vérifiez l'état des installations de sécurité et de fonctionnement après tous les travaux. Respectez les directives des entreprises d'alimentation en eau et énergie.



AVERTISSEMENT !

Les systèmes de sécurité défectueux ou démontés peuvent causer de graves blessures ou la mort !

- ▶ De manière générale, aucun système de sécurité ne doit être démonté ou mis hors service.
- ▶ L'installation doit immédiatement être mise hors service si des systèmes de sécurité sont endommagés. L'interrupteur principal doit être verrouillé en position zéro et les dommages doivent être éliminés.
- ▶ Assurez-vous que tous les systèmes de sécurité soient montés correctement et soient opérationnels après les travaux sur l'installation et avant la (re)mise en service.



 AVERTISSEMENT !

- ▶ Les pièces qui jonchent l'installation et les zones environnantes peuvent entraîner un trébuchement et/ou une chute et vous risquez de vous blesser sur les composants de l'installation.
- ▶ Les pièces dispersées dans/sur les composants peuvent endommager gravement l'installation.
- ▶ Une fois les travaux réalisés, ne laissez jamais traîner d'objets (par exemple, pièces de rechange, pièces remplacées, outils, équipements de nettoyage, etc.) dans les zones praticables de l'installation et autour de cette dernière !
- ▶ **Avant** la remise en service de l'installation, veillez à ce que les pièces désolidarisées ou remplacées aient été retirées des composants de l'installation !

 DANGER !

Des personnes peuvent mourir ou être gravement blessées par des chocs électriques si l'eau des tuyaux, joints et canalisations non étanches touche des pièces sous tension.

- ▶ Coupez l'alimentation électrique principale !
- ▶ Coupez l'arrivée d'eau principale !
- ▶ Puis, entrez dans la salle du bâtiment dans laquelle une grande quantité d'eau s'est écoulée.

 AVIS !

Les tuyaux, les joints et les canalisations non étanches peuvent causer des dommages constructifs à l'installation et détériorer les systèmes électriques en provoquant des courts-circuits.

- ▶ Vérifiez régulièrement si de grandes quantités d'eau s'écoulent et éliminez les fuites le plus rapidement possible.

 AVERTISSEMENT !

L'accès à l'installation est interdit aux enfants. Les distances de sécurité de l'installation ne sont pas conçues pour des enfants. Même pour les enfants surveillés, il existe un risque de blessure.

2.2 Responsabilité de l'exploitant

L'exploitant est soumis aux obligations légales de sécurité au travail et est responsable de la sécurité du personnel. Toutes les dispositions de sécurité, de prévention des accidents et de protection de l'environnement s'appliquant au rayon d'action de l'installation doivent être respectées. En particulier :

L'exploitant doit déterminer clairement les compétences pour le maniement, la maintenance et le nettoyage.

L'exploitant doit mettre à la disposition du personnel les équipements de protection individuelle nécessaires.

Il revient à l'exploitant de vérifier que

- l'installation est utilisée exclusivement de manière conforme.
- l'installation est utilisée à tout moment et exclusivement dans un état impeccable et que les intervalle de service sont respectés.
- les employés sont initiés à l'utilisation de l'installation.
- un mode d'emploi est créé pour l'installation.

2.3 Qualifications du personnel

Ne peuvent faire partie du personnel que des personnes dont on peut s'attendre à ce qu'elles remplissent leurs attributions de manière fiable. Les personnes dont la réactivité est compromise, par exemple, par de l'alcool, des drogues ou des médicaments, ne sont pas autorisées à intervenir sur l'installation. L'exploitant est responsable du choix personnel qu'il emploie. **Big Dutchman** décline toute responsabilité quant aux blessures et dommages matériels dus à une qualification insuffisante du personnel.

2.4 Équipement de protection individuelle

AVERTISSEMENT !

Les informations suivantes s'appliquent à tous les travaux à effectuer sur l'installation.

- ▶ Portez des **vêtements de protection moulants** et des **chaussures de sécurité**.
- ▶ Portez des **gants protecteurs** en cas de risque de blessures à la main et des **lunettes de protection** en cas de risque de blessures aux yeux.
- ▶ Ne portez pas de **bagues, chaînes, montres, foulards, cravates et d'autres accessoires** qui peuvent se prendre dans les composants de l'installation.
- ▶ Ne travaillez **jamais** avec des **cheveux longs et non attachés**. Les cheveux peuvent se prendre dans les outils ou composants de l'installation entraînés ou rotatifs et peuvent causer de graves blessures.
- ▶ En cas de travaux sous l'installation, portez **toujours un casque de protection** !

2.5 Commande de pièces de rechange

ATTENTION !

Pour votre propre sécurité, n'utilisez que des pièces de rechange **Big Dutchman** originales. En cas d'utilisation de produits étrangers non-autorisés ou non-recommandés ou en cas de modifications effectuées (par ex. logiciels, commandes), il ne sera pas possible de juger s'il existe un risque de sécurité en rapport avec les installations **Big Dutchman**.

AVIS !

Vous trouverez la désignation correcte des pièces pour la commande de pièces de rechange avec les n° de position dans la liste des pièces de rechange.

Pour commander des pièces de rechange, il convient d'indiquer :

- N° de code et désignation de la pièce de rechange
- Numéro de client ou de commande
- l'alimentation en courant, par ex. 230/400 V - 3 ph.50/60 Hz.

2.6 Utilisation conforme

L'installation **Big Dutchman "Amacs"** commande les différents composants de votre équipement de bâtiment. Ceci est réalisé entre autres par l'intermédiaire d'un logiciel. Celui-ci constitue la base d'une utilisation correcte d'Amacs.

L'installation **Big Dutchman** doit uniquement être utilisée conformément à l'utilisation prévue.

Toute autre utilisation est considérée comme non conforme. Le fabricant décline toute responsabilité en cas de dommages résultant d'une utilisation non conforme. Dans un tel cas, seul l'utilisateur serait tenu responsable. Pour garantir une utilisation conforme, les consignes de fonctionnement, de maintenance et de montage prescrites par le fabricant doivent également être respectées.

2.7 Prescriptions de sécurité pour l'utilisation de matériel électrique



AVIS !

Tous les travaux effectués sur les composants électriques ou sur l'ensemble des pièces détachées ne doivent être effectués que par un électricien expert conformément aux règles électrotechniques (par ex. EN 60204, DIN VDE 0100/0113/0160).



AVERTISSEMENT !

Tout composant électrique à nu présente des tensions électriques dangereuses. Soyez prudent et veillez à ce que les collaborateurs des autres départements se tiennent à l'écart de la zone dangereuse.



AVIS !

Ne montez pas les dispositifs de réglage directement dans le bâtiment, mais dans la salle de service afin d'éviter la corrosion par les gaz d'ammoniac par exemple.



2.8 Consignes de sécurité spécifiques à l'installation

Les différents composants de votre équipement de bâtiment sont commandés par Amacs. Selon la fonction de régulation et de commande appliquée, Amacs peut automatiquement activer et désactiver les éléments de bâtiment de l'installation.

Pour cette raison, il est particulièrement important de prendre ou de respecter les mesures de précaution pour **tous** les travaux à effectuer sur l'installation.

AVIS !

Les manuels relatifs à ces composants doivent être impérativement respectés. Il convient de tenir tout particulièrement compte des consignes de sécurité qui y sont indiquées.

2.9 Consignes de sécurité pour l'utilisation d'Amacs

2.9.1 Commande automatique des entraînements et des appareils

AVERTISSEMENT !

Selon la fonction de régulation et de commande appliquée, **AMACS est en mesure d'activer ou de désactiver de façon intégralement automatique les entraînements mis en service et réglables électriquement ou bien de modifier leur position, leur vitesse ou leur intensité. Toute personne se trouvant dans le bâtiment doit savoir que tous ces appareils peuvent démarrer à tout moment, sans aucune mise en garde.**

- N'approchez jamais des parties de votre corps sur les pièces de l'installation ou les appareils qui sont commandés de manière entièrement automatique à partir du système de commande.
- Assurez-vous que des vêtements ne parviennent pas dans la zone d'entrée des pièces de l'installation en rotation ou en mouvement, même si celles-ci ne sont pas en fonctionnement ! Portez un équipement de protection !
- Ne restez jamais sous les pièces de l'installation abaissables automatiquement.

2.9.2 Mots de passe

De nombreuses saisies du logiciel Amacs sont très sensibles et sont par conséquent protégées par des mots de passe.

Les mots de passe perdus ou oubliés ne peuvent pas être réactivés sans disposer du droit **USERMANAGEMENT** (gestion utilisateur).



AVERTISSEMENT !

Une utilisation non conforme d'AMACS par des personnes non autorisées peut mettre en danger votre vie ou la vie de vos animaux.

- Les mots de passe ne doivent **jamais** être transmis à des personnes non autorisées.
- Conservez les mots de passe dans un lieu sûr.

2.9.3 Armoire de distribution

Respectez impérativement les documents fournis avec l'armoire de commande et notamment les consignes de sécurité qui y sont mentionnées.



2.9.4 Alarmes

AVIS !

AMACS ne remplace **en aucun cas** les dispositifs de sécurité généralement installés dans une installation d'élevage (par ex. ouverture d'urgence, système d'alarme, groupe électrogène de secours, etc.).

Les alarmes permettent de détecter tôt les problèmes qui risquent éventuellement de mettre en danger les animaux ou vous-mêmes. Les alarmes ne doivent pas être considérées comme gênantes mais comme une chance de pouvoir maintenir la productivité du bâtiment à un niveau élevé.

N'ignorez donc pas une alarme, mais recherchez la cause de son déclenchement.

AVERTISSEMENT !

Toutes les alarmes sont activées en standard dans le système. La désactivation d'une alarme empêche de détecter un problème dans le bâtiment et peut mettre en danger votre vie ou celle de vos animaux.

- **Avant la désactivation d'une alarme**, assurez-vous impérativement qu'elle n'est vraiment pas nécessaire.
- Au besoin, désactivez uniquement les alarmes qui **ne représentent pas de risque** pour votre vie, la vie de vos animaux ou la fonctionnalité de l'installation.

2.9.5 Accès à distance

L'accès à distance signifie que vous pouvez accéder directement au système AMACS de votre bâtiment ou modifier ses fonctions, à partir d'endroits éloignés et ce, à l'aide d'appareils de communication correspondants.



AVERTISSEMENT !

Dans le mode d'accès à distance, vous agissez sous votre propre responsabilité. L'accès à distance incite à effectuer des réglages sensibles qu'il vaudrait mieux faire directement sur le FarmController ou dans le poulailler. Par exemple, cela peut conduire à mettre en marche des entraînements en cours de maintenance. En cas d'utilisation incorrecte, un état de fonctionnement non sécurisé, des pertes de production et/ou des dangers pour les personnes et les animaux risquent de se produire.

- Attention : des manquements techniques ou problèmes de connexion peuvent empêcher de continuer d'utiliser le système. Veillez à ce que l'état de fonctionnement du système ne puisse être ensuite modifié que sur site.
- Il est recommandé d'utiliser l'accès à distance uniquement pour le diagnostic ou l'assistance. **N'appliquez pas l'accès à distance pour le réglage actif des paramètres de bâtiment.**
- Vous ne devez apporter des modifications aux paramètres essentiels **que sur site** dans le poulailler. Vous pourrez ainsi constater immédiatement les conséquences de vos paramétrages.
- Réfléchissez soigneusement aux conséquences des opérations qui doivent être réalisées à distance sur le système. **Informez systématiquement le personnel sur site par avance des opérations que vous prévoyez de réaliser.**
- Lors de la maintenance d'un entraînement, positionnez l'interrupteur H-0-A sur 0 et désactivez aussi le disjoncteur-protecteur. Actionnez le cas échéant le bouton d'arrêt d'urgence correspondant. De cette façon, un démarrage involontaire de l'entraînement est évité.
- Veuillez également avertir votre personnel et vos collègues.



3 Démontage et élimination

AVIS !

Seule une personne qualifiée est autorisée à effectuer le démontage.

L'exploitant est responsable de l'élimination de l'installation à la fin de sa durée de vie. Les dispositions légales concernant l'élimination en vigueur à cette date doivent être respectées.

AVIS !

En cas d'élimination incorrecte, l'environnement peut être pollué.

- ▶ Éliminez l'installation et les pièces détachées de façon appropriée !
- ▶ Chargez une entreprise spécialisée de l'élimination, si nécessaire.

AVIS !

Lors du démontage, observez les consignes de sécurité spécifiques à l'installation.